



Syndicat National des Personnels de la Communication et de l'Audiovisuel

## Retraites : journées de mobilisation les 7 et 11 février

Alors que le projet de texte de la réforme des retraites a été présenté par le gouvernement le mardi 10 janvier, la CFE-CGC a fait savoir son opposition à ce bouleversement inutile et lourd de conséquences. Celle-ci prévoit, en effet, le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

La CFE-CGC a fait valoir ses positions tout au long des concertations afin de favoriser, entre autres, [l'emploi des seniors et prévenir l'usure professionnelle, les dispositifs de solidarité ou encore l'équilibre du système](#).

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population mais aussi celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité d'une frange de la population n'étant déjà plus en emploi avant la retraite et conduire à renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. (Voir [la synthèse des analyses de la CFE-CGC sur l'équilibre financier de notre système de retraites](#)).

La CGC revendique le droit à une retraite pour tous les salarié-es à un âge décent et avec les moyens de vivre dignement et demande :

- Le retrait de la réforme « Borne »
- Le retour à un départ sans décote à un âge décent
- Un minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes
- La prise en compte des années d'études
- L'augmentation immédiate des salaires de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis 2015.

Le SNPCA-CGC appelle les salarié.es du Siège à cesser le travail à partir du **7 février 2023** à partir de 0h00 pour leur permettre de se mobiliser fortement les **7 février et 11 février**.

Le SNPCA-CGC appelle les personnels à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale (*Informations à venir*).

Pour le SNPCA-CGC  
Jacques Larose

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2023

Pour la direction

Reçu en main propre,  
avec les réserves d'usage.

le 1<sup>er</sup> février 2023